

**COMPLEMENT CANTONAL**  
**DROIT ET ECONOMIE<sup>1</sup> : année scolaire 2019-2020**  
**Degré secondaire I (cycle 3) : nombre de périodes par semaine**

Années ↓	BERNE	FRIBOURG		GÈNEVE	JURA
Semaines/an →	39	38		38½	39
Période de : →	45 minutes	50 minutes		45 minutes	45 minutes
9e	Générale / Moderne Section préparant aux écoles de maturité (SPEM) <sup>2</sup>	-		-	-
	-	-		-	-
10e	Générale / Moderne Section préparant aux écoles de maturité (SPEM) <sup>2</sup>	-		-	Option obligatoire 3 <sup>3</sup> Economie pratique
	-	-		-	<b>2</b>
11e	Générale / Moderne Section préparant aux écoles de maturité (SPEM) <sup>2</sup>	Exigences de base / Générale : Economie <sup>3</sup>	Prégymnasiale Sciences Economie <sup>3</sup>	-	Option obligatoire 3 <sup>3</sup> Economie pratique
	-	<b>2</b>	<b>1</b>	-	<b>2</b>

Années ↓	NEUCHÂTEL	TESSIN	VALAIS	VAUD	
Semaines/an →	39	36½	37	38	
Période de : →	45 minutes	50 minutes	45 minutes	45 minutes	
9e	-	-	-	VP / VG : OS <sup>4/5</sup> Economie et Droit	Voie générale (VG) : OCOM <sup>4/5</sup> Economie et Droit
	-	-	-	<b>4</b>	<b>2</b>
10e	-	-	-	VP / VG : OS <sup>4/5</sup> Economie et Droit	Voie générale (VG) : OCOM <sup>4/5</sup> Economie et Droit
	-	-	-	<b>4</b>	<b>2</b>
11e	Option académique : Sciences humaines <sup>5</sup> : notions de droit et d'économie	Option obligatoire Orientation pour tous les élèves sauf ceux qui choisissent l'option facultative de Français <sup>7</sup>		VP / VG : OS <sup>4/5</sup> Economie et Droit	Voie générale (VG) : OCOM <sup>4/5</sup> Economie et Droit
	<b>4</b>	<b>2</b>		<b>4</b>	<b>2</b>

© IRDP/Secteur Documentation – Neuchâtel (2020)

Ces données ont été revues et approuvées par les départements de l'instruction publique romands et tessinois de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP).

<sup>1</sup> Il n'y a pas d'enseignement du *Droit* et de l'*Economie* au degré primaire (cycle 1 & cycle 2).

<sup>2</sup> L'enseignement de l'*Economie* est compris dans l'enseignement de la *Géographie*. Plus option facultative selon offre de l'école.

<sup>3</sup> Option obligatoire, cf. "compléments cantonaux" ci-dessous.

<sup>4</sup> VP : Voie pré-gymnasiale; VG : Voie générale.

<sup>5</sup> 1 option spécifique (OS) *Economie et Droit* pour la VP, cf. "compléments cantonaux" ci-dessous. Selon les projets de formation et en regard des exigences de la VP, les élèves de la VG ont la possibilité de choisir une option spécifique (OS) de la VP et de suivre un enseignement de voie pré-gymnasiale dans quelques disciplines. Les élèves de la VG choisissent une option spécifique (OS) ou une option de compétences orientée métiers (OCOM), cf. "compléments cantonaux" ci-dessous.

<sup>6</sup> L'élève suit 1 option obligatoire sur 4 durant l'année, cf. "compléments cantonaux" ci-dessous. Sciences humaines : notions de *droit et d'Économie*, *Géographie* et *Histoire*.

<sup>7</sup> *Cours commercial* ou *Activités techniques et artisanales*.